

OBJET Suivi environnemental sur le captage d'eau potable de la Rivière Saint-Denis
Approbation du projet et du plan de financement
Autorisation de solliciter les subventions et de signer les actes y afférents

Les travaux d'aménagement de la passe à poissons et de l'ouvrage de restitution du débit réservé ont été achevés sur le captage d'eau potable de la Rivière Saint-Denis en août 2017.

En application de l'Arrêté préfectoral n° 2016-734/SG/DRCTCV du 3 mai 2016, la Ville va mettre en place un suivi environnemental sur les nouveaux aménagements installés sur le captage. Ce suivi sera mis en œuvre sur une durée de trois ans. Il permettra d'évaluer l'efficacité de la passe à poissons par le recueil de données sur la franchissabilité du dispositif selon les espèces. Le suivi visera également à évaluer l'impact de la restitution du débit réservé sur les populations piscicoles et sur le fonctionnement de la rivière.

Le coût global de ce suivi environnemental est estimé à 90 000 € HT.

S'agissant des financements, les dépenses liées à ce suivi sont éligibles au programme FEDER Réunion 2014-2020 de l'Union Européenne. L'étude peut également être subventionnée par l'Agence Française de la Biodiversité au titre de la solidarité interbassins. Les participations s'établiraient comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux	Montant
FEDER (Programme Européen 2014-2020) Action 5.05 : Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines	70 %	63 000,00 €
Contrepartie nationale : Agence Française pour la Biodiversité Solidarité interbassins (assainissement, alimentation en eau potable, plan eau-DOM, continuité écologique)	30 %	27 000,00 €
Total HT	100 %	90 000,00 €
TVA	8,5 %	7 650,00 €
Total (TTC)		97 650,00 €

Aussi, je vous demande :

1. d'approuver le coût global prévisionnel de l'opération estimé à 90 000 € HT ainsi que son plan de financement ;
2. de m'autoriser (ou mon représentant), à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.
3. de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les financements auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER Réunion 2014-2020 de l'Union Européenne et de l'Agence Française de la Biodiversité, et à signer tous les actes y afférents.

Les dépenses et recettes afférentes à l'opération seront imputées sur le Budget annexe de l'Eau.

OBJET Suivi environnemental sur le captage d'eau potable de la Rivière Saint-Denis
Approbation du projet et du plan de financement
Autorisation de solliciter les subventions et de signer les actes y afférents

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-021 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions «
Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**ARTICLE 1**

Approuve le coût global prévisionnel de l'opération estimé à 90 000,00 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux	Montant
FEDER (Programme Européen 2014-2020) Action 5.05 : Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines	70 %	63 000,00 €
Contrepartie nationale : Agence Française pour la Biodiversité Solidarité interbassins (assainissement, alimentation en eau potable, plan eau-DOM, continuité écologique)	30 %	27 000,00 €
Total HT	100 %	90 000,00 €
TVA	8,5 %	7 650,00 €
Total (TTC)		97 650,00 €

ARTICLE 2

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3

Agence de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177021b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter les financements auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER Réunion 2014-2020 de l'Union Européenne et de l'Agence Française de la Biodiversité, et à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 4

Les dépenses et recettes afférentes à l'opération seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177021b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE